

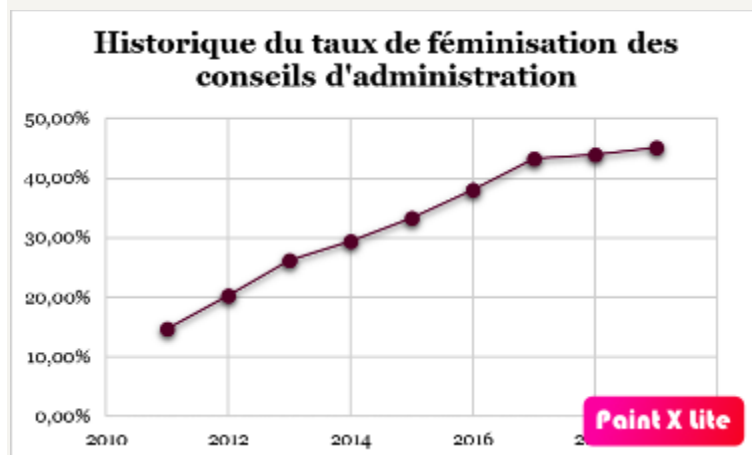
Ingénieures Administratrices

Conseils d'administration : les profils des hommes et des femmes se ressemblent de plus en plus



Le taux de féminisation des conseils d'administration des 110 sociétés françaises de l'échantillon de l'étude BSB s'élève à 45,1% en 2019. Wavebreakmedia / Shutterstock

Le taux de féminisation des conseils d'administration des sociétés du SBF 120, qui regroupe les entreprises du CAC 40 et 80 autres dont la valeur est cotée à Paris, continue de progresser, selon le dernier Baromètre de la diversité dans les conseils d'administration, publié chaque année depuis 2014 par Burgundy School of Business (BSB). Après la tenue des assemblées générales de 2019, ce taux s'élève à 45,1 % contre 44 % en 2018 dans l'échantillon mesuré, soit 110 entreprises. Premier fait à noter : toutes les sociétés ont aujourd'hui atteint le seuil de 40 % exigé par la loi Copé-Zimmermann et pour 30 % d'entre elles, la part des femmes est entre 50 % et 60 %.

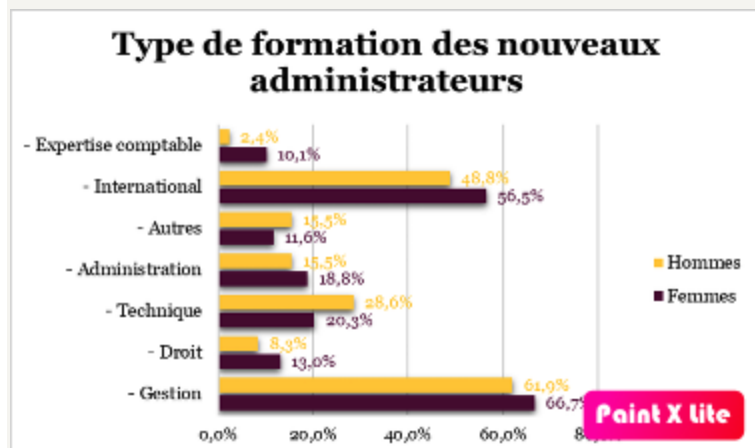


Mais l'enseignement principal de cette dernière vague statistique reste que les profils des hommes et des femmes qui siègent sont de plus en plus semblables. Si l'on trouve encore une différence d'âge significative entre les nouveaux administrateurs hommes (56 ans) et femmes (52 ans), les formations et les parcours professionnels convergent.

De plus en plus de profils techniques féminins

La formation en gestion, même si sa part est en recul, reste la formation la plus représentée chez les nouveaux administrateurs et sans différence en termes de genre (64,1 % en moyenne, 61,9 % chez les hommes et 66,7 % chez les femmes), suivie par les formations de type technique (école ingénieur, mathématique, informatique, etc. : 24,8 % en global) ou administration (17 %, il s'agit de l'IEP par exemple). Sur le plan de la formation technique, les profils par genre semblent se

rapprocher, avec une forte augmentation chez les femmes (20 % contre 14 %) et une importante baisse chez les hommes (29 % contre 41 %). Si le recrutement de profils juridiques a tendance à augmenter, ils restent cependant rares parmi les nouvelles recrues (10,5 %). La formation internationale représente également une caractéristique importante et en augmentation dans le profil des nouveaux administrateurs (52,3 % contre 44,2 % en 2018) et est davantage présente chez les nouvelles femmes élues (56,5 % contre 48,8 % chez les hommes).



En ce qui concerne le parcours professionnel, avoir exercé la fonction de directeur général semble toujours être un critère important dans le recrutement des administrateurs. Ce critère est à la hausse chez les hommes et chez les femmes, même si cette caractéristique est moins présente chez ces dernières : 4 femmes sur 10 seulement disposent de cette expérience chez les nouveaux administrateurs, contre 6,4 hommes sur 10.

L'expérience en ministère reste stable pour les 2 populations, et est toujours bien supérieure chez les hommes nouvellement élus. La surreprésentation des hommes dans les fonctions de direction et au sein des postes ministériels explique la différence significative entre les deux genres relative à ces deux critères, qui se maintient en 2019. Elle ne pourra évoluer qu'au fur et à mesure que les femmes accéderont aux hautes fonctions publiques ou en entreprises.

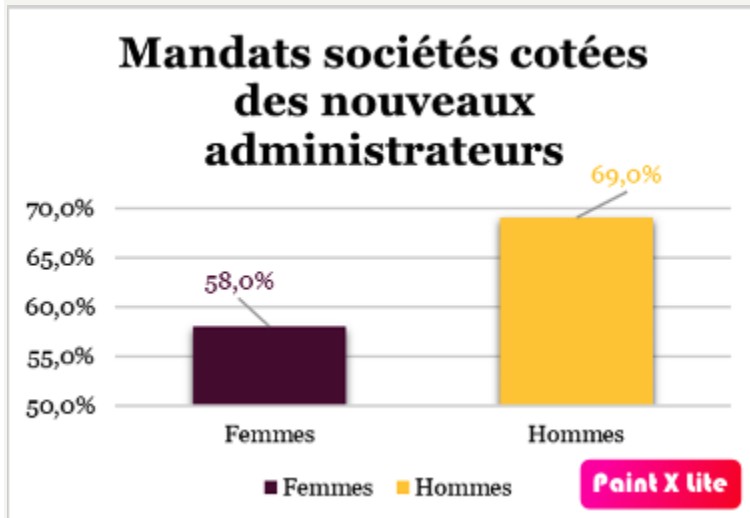
Les hommes cumulent moins de mandats

Parmi les nouveaux administrateurs, l'expérience en finance est toujours très importante, sans différence majeure selon le genre. De manière cohérente avec la formation technique, l'expérience en production a augmenté chez les nouvelles administratrices tandis que celle des hommes a diminué : les critères convergent. Disposer d'une expérience internationale semble être un



atout pour devenir administrateur : plus de 70 % des nouveaux administrateurs ont en effet une expérience internationale et ce critère est en forte hausse (70 % contre 54 % en 2018 pour les femmes, 74 % contre 63 % en 2018 pour les hommes).

64 % des nouveaux administrateurs siègent ou ont déjà siégé dans un conseil d'administration d'une société cotée, française ou étrangère, avant leur élection lors des dernières assemblées générales : 58 % pour les femmes (contre 50 % en 2018) et 69 % pour les hommes (contre 78 % en 2018). L'écart se restreint donc entre les hommes et les femmes : progressivement les administratrices ont également plusieurs mandats et simultanément les hommes cumulent moins de mandats, étant remplacés par des femmes.



Isabelle Allemand a reçu des financements de Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Bénédicte Brullebaut a reçu des financements de Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Mohamedou Bouasria a reçu des financements de Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.